



ETOILE SPORTIVE D'AUSSILLON

CLUB OMNISPORTS

SECTION ATHLETISME

Site internet : <http://esaussillon.athle.com>

<https://www.facebook.com/Esaussillon>

Instagram : @esaussillon

La section athlétisme licencie les jeunes nés en 2019 ou avant.

Elle participe aux compétitions de cross, en salle et sur piste, ainsi que sur route pour les seniors et masters

Entraînements et compétitions sont organisés par classes d'âge qui sont pour **2026-2027**

2018 – 2019	EVEIL ATHLETIQUE
2016 – 2017	POUSSINS
2014 – 2015	BENJAMINS
2012 – 2013	MINIMES
2010 – 2011	CADETS
2009 – 2008	JUNIORS
2007-2006-2005	ESPOIRS
2004 à 1993	SENIORS
1992 et avant	MASTERS

ENTRAINEMENTS

Les entraînements collectifs ont lieu sur le stade René Carayol ou dans la salle Costis à Aussillon

Catégories **Eveil Athlétique & Poussins**

MERCREDI de 14h30 à 16h00

SAMEDI de 10h30 à 12h

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES

Catégories **à partir de Benjamins et +**

MERCREDI de 16h00 à 18h00

SAMEDI de 10h30 à 12h

MARDI et VENDREDI de 18h à 19h à partir des minimes uniquement

Jusqu'en MINIMES nous évitons toute spécialisation prématurée, et dispensons une formation à l'ensemble des disciplines de l'athlétisme : (cross/sprint/demi-fond/haies/sauts /lancers)

Contacts entraîneurs

**Hermine SACAZE &
Robert JEANJEAN**
(BE/MI/CA)

Tél : 06 68 21 36 37
mail : herminesportpro@gmail.com

**Delphine CAUMETTE &
Chantal FOGLIENI**
(EA/PO)

Tél : 06 22 25 85 29
mail : delphine.caumette@wanadoo.fr

Angélique LABALLERY
(Secrétaire)

Tél : 06 95 55 57 98
mail : angelscarb@hotmail.com

Inca FOURNES
(Trésorière)

Tél : 06 15 31 16 57
mail : inca-andre@hotmail.com

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont prises sur le stade d'Aussillon (ou salle Costis en cas de pluie) à partir du :

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

Présence de la secrétaire le mercredi à partir de 16h

Pour se licencier il faut :

Remplir la fiche d'identification, et pour les mineurs, l'autorisation parentale et les renseignements médicaux.

Régler la cotisation. Celle-ci est de :

- * 140 € (D' Eveil à Minimes)
- * 150 € (De Cadets à Masters)

UNE ADRESSE MAIL EST OBLIGATOIRE POUR LA CREATION DE LICENCE

Pour les nouveaux adhérents, quelques jours après la bonne transmission des demandes d'admission, vous recevrez un mail de la FFA pour vous informer de la création de votre espace licencié.

Pour tous les adhérents, passez par votre espace licencié pour créer la licence pour la saison 2026-2027.

Notas à lire avec soin

Les assurances sont comprises dans le coût de la cotisation. L'ESA a choisi d'adhérer aux assurances proposées par la FFA, tant en responsabilité civile du club que pour l'assurance individuelle accident/assistance. Si vous souhaitez un exemplaire de la garantie des licences, merci de le demander à la secrétaire. AIAC peut proposer des options complémentaires. L'adhésion à ces options complémentaires est une démarche personnelle qui ne concerne pas le club.

Règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de l'Etoile Sportive Aussillon. Nous acceptons le « Pass'Aussillon Jeunesse » de la Mairie d'Aussillon, le « Pass'Sport » de la Mairie de Pont de l'Arn, le Pass'Sport Loisirs de la CAF (avant le 31/10/2026), le chéquier collégien du Conseil Départemental du Tarn, ainsi que les chèques vacances de l'ANCV, aide Comité d'entreprise. Pour d'éventuels autres modes de règlement, merci de nous consulter.

Pour plusieurs membres d'une même famille, il sera appliqué un tarif dégressif :

Réduction de 7 € pour le 2^{ème}, 14 € pour le 3^{ème}, 21 € pour le 4^{ème} ...

Le paiement en 3 ou 4 fois par chèque bancaire est possible, dans ce cas l'ensemble des chèques du montant total de la cotisation est déposé avec le dossier et la date d'encaissement des chèques précisée au dos.

Il est possible de participer à 2-3 séances d'essais, toutefois, à partir du 01.10.2026, tous les enfants, ainsi que les adultes, doivent être licenciés afin d'être en règle au niveau de l'assurance.

Pour faciliter la tâche administrative des responsables, merci de ne remettre que des dossiers COMPLETS

REMARQUE IMPORTANTE POUR LES PARENTS DES JEUNES ATHLETES

Dans certains cas exceptionnels, il peut arriver qu'un entraînement ne puisse être assuré, sans qu'il soit possible d'avertir préalablement les parents. Il incombe aux parents de toujours s'assurer que leurs enfants sont pris en charge. La responsabilité du club et celle des éducateurs ne saurait être engagée en cas d'accident survenu en dehors de la présence des éducateurs.

Il est également de la responsabilité des parents de venir chercher leurs enfants sur le stade (ou dans la salle Costis) dès la fin des entraînements et de veiller à leur présence effective aux entraînements.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser aux entraîneurs.

FORMULAIRE D'ADHESION ESA : Saison 2026/2027**IDENTIFICATION (merci de remplir très lisiblement)**

LICENCE POUR LA SAISON PRECEDENTE (même dans un autre club ?) OUI NON

N° DE LICENCE :

NOM :

NATIONALITE :

PRENOM :

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU NAISSANCE : CP/VILLE.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

CONTACT (Si parent séparé merci d'indiquer les coordonnées des 2 parents)PEREMERE

E-mail E-mail

Tél Portable : Tél Portable.....

n° perso de l'athlète

En cas de changement d'adresse, de téléphone ou de mail, merci de donner rapidement les nouvelles coordonnées à un responsable.**AUTORISATIONS PARENTALES (Obligatoire)**

Je soussigné(e).....

Père, Mère, Tuteur(s), Représentant(s) de l'enfant

Autorise mon enfant

1/ à pratiquer l'athlétisme au sein de L'ETOILE SPORTIVE D'AUSSILLON

2/ à utiliser les moyens de transports proposés, tant collectifs que voitures particulières pour les compétitions.

3/ Autorise les accompagnateurs à faire donner au cours des sorties tous soins urgents ou faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente à mon enfant en cas de nécessité.

4/- Autorise, conformément à l'article R232-45 du Code du Sport la réalisation de prélèvement de sang dans le cadre de la lutte contre le dopage.

5/ Assume les conséquences d'éventuelles infractions (défaut de bouclage de ceinture de sécurité par exemple) commises par mon enfant.

Le.....à.....

Signature :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise /Je n'autorise pas le club à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur tout support destiné à la promotion du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Le.....à.....

Signature :

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE (Loi du 6 janvier 1978)*Des données à caractère personnel sont collectées et traitées informatiquement. Ces données sont stockées sur le SI-FFA (système d'information de la Fédération) et peuvent être publiées sur le site internet de la FFA.**Les licenciés ou leur représentant légal ont un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant et ont le droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ces données pour des motifs légitimes. A cet effet il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr**Par ailleurs des données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. Il est possible de le refuser.**Pour le faire vous devez aller sur votre compte personnel en allant sur www.athle.fr/acteur puis en indiquant le N° de licence et le mot de passe qui vous a été fourni dans la lettre d'accompagnement de la licence. En cas de difficulté, merci de contacter la secrétaire.***Tournez svp →**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

N° de sécurité sociale : Caisse de :
Nom de la Mutuelle :
Traitement médical en cours : OUI NON Si oui, lequel :
Médicaments pris : à prendre :
Allergies à certains médicaments :
Allergies alimentaires :
Régime alimentaire, aliments déconseillés ou interdits :

VACCINATIONS SUBIES

Antitétanique
Antidiphtérique
Antitiphoidique
Antipolio
Anticoqueluche

MALADIES CONTAGIEUSES CONTRACTEES

Oreillons
Rougeole
Varicelle

GROUPE SANGUIN :

RHESUS :

CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTE

Suite à un décret ministériel en date du 07.05.2021 paru au journal officiel le 08.05.21, les mineurs souhaitant s'inscrire ou se réinscrire dans une association sportive n'ont pas l'obligation de fournir un certificat médical.

Pour cela vous devez remplir « Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » que vous trouverez sur votre espace licencié FFA.

Si la réponse à toutes les questions est « **NON** » vous n'aurez pas besoin de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur.

Si la réponse à une des questions est « **OUI** » vous aurez besoin d'un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme à l'entraînement et EN COMPETITION**, datant de moins de 3 mois.

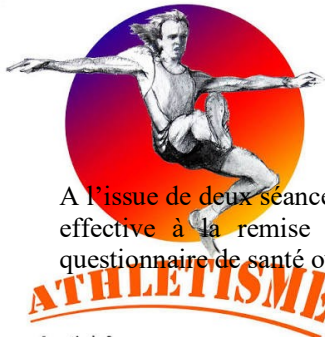
Article 18 de la charte éthique et déontologie :

La Fédération Française d'Athlétisme et les structures déconcentrées ainsi que les clubs affiliés proscrivent la violence et toutes formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité. Elles veillent à l'intégrité morale, physique et psychologique de tous, notamment des jeunes, et les protègent contre toutes les formes de violences physiques, sexuelles ou morale, y compris le harcèlement sous quelques formes que ce soit. Elles promeuvent des actions d'information et de sensibilisation à cet effet.

Une association peut exclure un de ses membres pour un motif grave comme des actes ou actions ou paroles portant atteinte aux intérêts collectifs de l'association. Les membres de l'association devront prouver la ou les fautes de l'adhérent.

Signature

Mention : Lu et approuvé



CHARTRE DE L'ATHLETE

1 | INSCRIPTION

A l'issue de deux séances d'essais, les parents s'engagent à prendre une licence pour leur enfant. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : formulaire d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire de santé ou PPS, autorisation parentale et acceptation de la charte de l'athlète.

2 | ENTRAÎNEMENT

Les entraînements débutent en Septembre et se terminent fin Juin, au stade René Carayol ou salle Costis. Les progrès des jeunes athlètes tiennent pour une bonne part à leur assiduité. L'entraînement permettra l'acquisition de différents gestes techniques, éléments clefs qui assureront à chacun des progrès réguliers. Il est conseillé et impératif d'avoir une tenue adaptée (**casquette, k-way, chaussures de sport**) aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques. **Une bouteille d'eau (ou gourde) est OBLIGATOIRE** à chaque entraînement, cette dernière est PERSONNELLE. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3 | RESPONSABILITÉ

Il est impératif que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance (**il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule, au lieu d'accueil**). À partir de Benjamin, l'athlète pourra venir à l'entraînement de façon autonome. Pour tout licencié, **il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence** s'il vous plaît.

4 | COMPÉTITION

Chaque athlète s'efforcera de participer à 3 compétitions au moins sur l'ensemble de la saison. Les compétitions par équipes (Interclubs, Equip'Athl, Championnats par équipes, ...) sont **obligatoires**. La pratique compétitive permet de mesurer les progrès réalisés dans un cadre différent et de représenter le club. Concernant les compétitions, il est impératif de répondre aux messages en respectant la date et heure butoirs indispensables pour faciliter l'organisation. Les parents peuvent accompagner leurs enfants, participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique. En cas d'absence, l'entraîneur doit être prévenu. Si un athlète s'engage à venir lors d'une compétition mais n'est pas présent le jour J, **il devra lui-même payer la pénalité financière** qui est appliquée au club en cas d'absence d'un athlète de la compétition alors qu'il était engagé (hors présentation d'un certificat médical)

5 | DÉPLACEMENTS

Certains déplacements s'effectueront en bus ou voiture. Le rendez-vous sera alors donné devant la salle Costis. **Si un athlète prend le bus à l'aller, il est tenu de le prendre au retour également.**

6 | COMMUNICATION

Les différentes activités du club font l'objet d'informations communiquées par mail (*Attention : ces derniers peuvent être dans vos spams*). Les calendriers des diverses compétitions sont affichés sur le panneau d'affichage au stade et sur notre site internet. Les résultats des différentes compétitions peuvent être consultés sur le site internet de la ligue d'athlétisme ou sur www.tarn-sud-athletisme.fr.

7 | COMPORTEMENT

La politesse, l'écoute et le respect mutuel sont essentiels afin d'évoluer tous ensemble autour d'un projet commun. Une médiation demandée par un entraîneur, un athlète ou un parent, pourra être mise en place en cas de besoin, afin de faire évoluer favorablement une situation. Si un athlète présentait un comportement pouvant le mettre en danger ou mettre en danger les autres athlètes, nous en informons les parents ou les représentants légaux ainsi que le comité directeur du club. Ce dernier pourrait alors prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel, il serait demandé un remboursement des frais occasionnés.

L'adhésion à cette charte devrait permettre de partager du mieux possible l'année sportive à venir.

(A lire par les parents et/ou représentants légaux et ainsi que par l'athlète. En inscrivant votre enfant à l'Etoile Sportive d'Aussillon, vous vous engagez à respecter cette dernière dans son intégralité)

ETOILE SPORTIVE D'AUSSILLON

CLUB OMNISPORTS

Sites généraux du club : <http://esaussillon.athle.com>
<https://www.facebook.com/Esaussillon>
Instagram : @esaussillon

CREATION DE LA LICENCE 2026/2027

Pour les nouveaux licenciés : Après avoir rendu la fiche d'adhésion complète et le questionnaire santé, vous recevrez un mail avec vos codes pour votre espace licencié. Veuillez suivre les étapes, afin de valider la licence

Pour les anciens licenciés qui n'auraient pas accès à leur espace : allez sur le site de la FFA. Dans mes accès sélectionnez « espace du licencié ». Si vous ne vous souvenez plus de vos codes : l'identifiant est votre numéro de licence et vous pouvez demander à changer votre mot de passe.

Une fois sur votre espace licencié cliquez sur **licence 2026-2027**.

Dernière étape pour les majeurs :

- Visionner et valider le Parcours Prévention Santé en 4 étapes dans votre espace licencié FFA. A chaque étape, regarder la vidéo, cocher la case qui apparait et valider. La licence sera validée ensuite.

Dernière étape pour les mineurs :

- Répondre au questionnaire santé.

CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTE / PPS

Suite à un décret ministériel en date du 07.05.2021 paru au journal officiel le 08.05.21, les mineurs souhaitant s'inscrire ou se réinscrire dans une association sportive n'ont pas l'obligation de fournir un certificat médical.

Pour cela vous devez remplir « Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » que vous trouverez sur votre espace licencié FFA.

Si la réponse à toutes les questions est « **NON** » vous n'aurez pas besoin de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur.

Si la réponse à une des questions est « **OUI** » vous aurez besoin d'un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme à l'entraînement et EN COMPETITION**, datant de moins de 3 mois.